

# DESCRIPTION DES TÂCHES CADRES

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1.00 PRÉSIDENT.....	2
2.00 DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	2
3.00 DIRECTEUR FINANCIER.....	3
4.00 DIRECTEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES .....	5
5.00 DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE .....	5
6.00 DIRECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES .....	6
7.00 DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES .....	7
8.00 DIRECTEUR TECHNIQUE.....	8
9.00 DIRECTEUR DU MARKETING.....	9
10.00 DIRECTEUR DES ACHATS .....	9
11.00 DIRECTEUR DES VENTES.....	10
12.00 DIRECTEUR DE LA PRODUCTION.....	11
13.00 DIRECTEUR RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT .....	12

©  
www.edillex.com  
○○○○○

**1.00 PRÉSIDENT**

Le président prendra les responsabilités suivantes :

- a) présider les réunions du Conseil d'administration après développement de l'ordre du jour avec le directeur général;
- b) assurer la direction du Conseil d'administration et soutenir le directeur général dans la réalisation de la mission de la Société;
- c) représenter la Société au niveau le plus haut et sert de premier porte-parole pour la Société;
- d) assurer que le Conseil d'administration a une stratégie d'entreprise pour le groupe et contrôler ensuite la mise en oeuvre de cette stratégie;
- e) assurer que l'information appropriée, qui est précise, opportune et claire est fournit au Conseil d'administration;
- f) passer en revue avec le directeur général n'importe quel sujet de préoccupation du Conseil d'administration;
- g) assurer que le Conseil d'administration délègue convenablement des responsabilités à ses comités clefs;
- h) assurer qu'un plan de succession est en place pour tous les directeurs et des cadres clefs;
- i) favoriser de bons rapports parmi des membres de Conseil d'administration;
- j) assurer la communication efficace de tous les actionnaires.

**2.00 DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général prendra les responsabilités suivantes :

- a) développer, avec le conseil d'administration, une vision et un plan stratégique pour avancer la mission et les objectifs de la société et pour favoriser le revenu, la rentabilité et la croissance de la société;
- b) assurer la direction et exercer la conduite vers l'accomplissement de la philosophie, mission, stratégie, buts et objectifs annuels de la société,